



LE MERCREDI 29 AOÛT 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 29 août 2018, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Jacques D'Août
Edmond Leclerc
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Sylvain Léger
Caroline St-Louis

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke

Absences

Martine Caron
Janie Vallée

Andreann Thibert

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Souhais de bonne rentrée aux élèves, aux parents et aux membres du personnel.
- . Invite la population au match de football des Tigres de l'ESHG, le vendredi 31 août, à 19h.
- . FCSQ : les présidences des commissions scolaires ont rencontré et questionné les 4 partis politiques principaux quant à leurs engagements en matière d'éducation.
- . Évoque les sommes allouées par le MEES afin d'offrir des activités éducatives suivant la nouvelle directive du ministre quant aux frais chargés aux parents.
- . Exprime sa déception quant à l'acceptation de seulement 2 projets (11 M \$) pour l'Outaouais d'un budget alloué de 600 M \$ pour la construction et l'agrandissement d'écoles.

Parole au public

Mme Suzanne Tremblay (secteur éducation), M. Gilles Aubé (secteur santé) et M. Gaëtan Ouellet (secteur communautaire) et représentants d'Équité Outaouais

- . Exposent le mandat d'Équité Outaouais ainsi que les constats et les revendications en matière de financement de l'éducation, de la santé et du secteur communautaire en Outaouais par rapport à des régions équivalentes du Québec.
- . Sollicite l'appui du Conseil des commissaires quant à ces revendications.

M. Marc Louis-Seize, maire de L'Ange-Gardien

- . Fait état des avancées de la municipalité quant aux différents tests effectués sur le terrain qui serait offert à la CSCV pour la construction éventuelle d'une école.

M. Yves Destroismaisons, candidat du Parti québécois (PQ) dans la circonscription de Papineau

- . Évoque l'engagement du PQ d'adopter une « loi bouclier » afin de protéger les budgets en éducation d'éventuelles compressions budgétaires.

Parole aux commissaires

Madame Caroline St-Louis

- . Réfère au lancement du livre intitulé *Les écoles qu'il nous faut* qui traite notamment de la classe flexible d'une enseignante de l'école du Ruisseau.

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Évoque que l'enjeu de la fin du financement des écoles privées n'est soulevé par aucun parti susceptible d'être élu lors de l'élection du 1^{er} octobre 2018.
- . Considère que les engagements modifiant les structures en éducation sont inutiles.



Monsieur Daniel Cooke

- . Rappelle l'importance, pour les parents, de participer au conseil d'établissement de leur école afin de prendre part aux décisions qui concernent leur(s) enfant(s).

Monsieur Raymond Ménard

- . Fait état des investissements importants visant l'amélioration des aménagements physiques des écoles.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Précise que l'assemblée générale des parents du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est prévue le 16 octobre prochain, au centre administratif de la CSCV.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en y ajoutant, au point 16 – *Appui de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées aux revendications d'Équité Outaouais*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

RÉSOLUTION 02 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 juin 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 27 JUIN 2018

RÉSOLUTION 03 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 27 juin 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DIRECTION ADJOINTE AUX ÉCOLES SAINT-LAURENT ET SAINTE-FAMILLE /
AUX TROIS-CHEMINS – NOMINATION**

RÉSOLUTION 04 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 108 (2017-2018) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2018-2019 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la direction adjointe des écoles Saint-Laurent et Sainte-Famille / aux Trois-Chemin était disponible;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE madame Isabelle Giguère soit nommée directrice adjointe des écoles Saint-Laurent et Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, à titre régulier, à compter du 6 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Giguère présente son parcours professionnel.



**RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA
PÉRIODE ESTIVALE 2018 – APPROBATION**

RÉSOLUTION 05 (2018-2019)

Attendu les termes de l'alinéa 7.12 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (réf. C.C.r. 56-2018) qui permet au directeur général de prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la commission scolaire habituellement assumées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif au cours de la période estivale;

Attendu le rapport produit par le directeur général quant au mandat de gestion pour la période estivale 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 août 2018;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le rapport estival du directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 06 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le Conseil des commissaires siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 48.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 07 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Éric Antoine;

QUE le Conseil des commissaires revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 h 07.

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

RÉSOLUTION 08 (2018-2019)

Attendu qu'environ 450 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que les écoles du secteur ouest de la CSCV atteignent déjà leur capacité d'accueil maximal;

Attendu qu'un besoin d'espace supplémentaire sera donc nécessaire au cours des prochaines années;

Attendu le refus du ministère de l'Éducation quant à la demande de construction d'école formulée par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en septembre 2017;



2069

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette la demande suivante au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

1. Construction d'une école primaire de type 2-12 sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution;

QUE la résolution 141 (2017-2018) intitulée « Demande d'ajout d'espaces au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur » soit rescindée.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (6) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Jacques D'Août, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon

CONTRE (6) : Marc-Olivier Bisson, Daniel Cooke, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Caroline St-Louis, Sylvain Tremblay

Le président, monsieur Éric Antoine, utilise son vote prépondérant en faveur de la résolution proposée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PRIORITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES EN VUE
DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES PROVINCIALES 2018**

RÉSOLUTION 09 (2018-2019)

Attendu que les électeurs du Québec sont appelés à élire leur prochain gouvernement lors des élections générales provinciales qui se tiendront le 1^{er} octobre prochain;

Attendu que les candidats et partis en lice proposent différents engagements en vue de répondre aux aspirations des électeurs quant aux différentes missions qui incombent à l'État;

Attendu que l'éducation est l'une des missions les plus importantes du gouvernement québécois;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) est administrée par le Conseil des commissaires, une instance démocratiquement élue;

Attendu que la CSCV souhaite faire valoir ses aspirations, par l'entremise de priorités, dans le cadre du scrutin du 1^{er} octobre prochain afin d'inciter les candidats dans la circonscription de Papineau à prendre position quant à ces enjeux au cours de la campagne électorale qui se déroule actuellement;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 22 et du 29 août 2018;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE les priorités de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées en vue des élections générales du 1^{er} octobre 2018 soient celles contenues au document intitulé : « Priorités de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées – élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTION 10 (2018-2019)

Attendu les termes de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine la rémunération à laquelle ses membres ont droit en fonction d'un montant annuel maximal déterminé par le gouvernement du Québec;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 août 2018;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi un modèle de rémunération hybride qui inclut une rémunération annuelle régulière ainsi qu'une rémunération en fonction de la présence effective de ses membres;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la somme globale prévue pour la rémunération des commissaires (131 780 \$) soit répartie conformément au document *Rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019* (Référence – Secrétariat général), et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Sylvain Léger quitte son siège, il est 22 h 21.

**PARTICIPATION À UN COLLOQUE DU SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE –
APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR**

RÉSOLUTION 11 (2018-2019)

Attendu que la substitut du protecteur de l'élève a participé, en mai dernier, à un colloque à l'intention des protecteurs de l'élève des commissions scolaires du Québec;

Attendu que la substitut du protecteur de l'élève a encouru des frais de séjour et de déplacement afin d'y participer;

Attendu que ces frais sont répartis entre les cinq (5) commissions scolaires qui se sont regroupées pour l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut;

Attendu que la substitut du protecteur de l'élève relève directement du Conseil des commissaires;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 22 août 2018;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées procède au remboursement d'un montant de 111,06 \$ (1/5 du montant total) à l'intention de Mme Chantal Leblanc-Bélanger, substitut du protecteur de l'élève.

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.

POUR (10) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Caroline St-Louis, Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Marc-Olivier Bisson

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le commissaire Sylvain Léger reprend son siège, il est 22 h 23.



APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES
AUX REVENDICATIONS D'ÉQUITÉ OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 12 (2018-2019)

Attendu que les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice sociale devraient obtenir davantage de financement;

Attendu que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque, entre autres, des dépenses importantes pour les soins prodigués en Ontario;

Attendu que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes en formation professionnelle ainsi qu'aux niveaux collégial et universitaire ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de la région et à s'exiler définitivement;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande au gouvernement du Québec :

- une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec ;
- une augmentation significative des programmes en formation professionnelle, collégiaux et universitaires afin de combler le manque de programmes obligeant les élèves à s'exiler ;
- une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

Monsieur le commissaire Edmond Leclerc demande le vote.

POUR (11) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Caroline St-Louis, Sylvain Tremblay

CONTRE (1) : Edmond Leclerc

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 13 (2018-2019)

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 3 octobre 2018, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 22 h 26.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général